GRANDE MOTION

DE M. DE CHARTRES,

AU CLUB

DES AMIS DE LA CONSTITUTION,

En faveur des artistes, peintres, sculpteurs et graveurs de Paris.


THE NEWBERRY LIBRARY
NL
CHICAGO

GRANDE MOTION

DE M. DE CHARTRES,

AU CLUB

DES AMIS DE LA CONSTITUTION,

En faveur des artistes, peintres, sculpteurs et graveurs de Paris.

DEPUIS long-temps les artistes se plaignent de n'être occupés par personne, et un grand nombre d'entr'eux sont allés offrir leurs talens aux Anglois et aux Italiens, parce qu'ils mouroient de faim à Paris. Les *patriotes* ont forcé les aristocrates d'emporter leur or corrupteur chez nos voisins, ce qui est sans contredit d'une sagesse admirable.

Mais comme les statuaires, les peintres, les architectes, les graveurs ne vivoient que du superflu de cette canaille, et que les hommes ne vivent pas seulement de patriotisme, il falloit bien s'occuper d'un moyen de les faire exister, à moins qu'on ne prît le parti de les tuer. Comme cette motion n'a point encore été faite, et que les amis de la constitution n'ont encore rien ordonné à cet égard, un des plus illustres d'entr'eux vient d'ouvrir un avis qui a été adopté par acclamation.

Voici l'arrêté tel qu'il a été présenté par M. de Chartres.

La pénurie dans laquelle se trouvent les artistes François, ayant fixé l'attention des amis de la constitution, qui étendent leur vigilance sur tout ce qui peut contribuer au bonheur et à la gloire de la nation, ont arrêté qu'il leur seroit présenté une liste de tous les artistes de la capitale, à l'effet de

leur distribuer du travail ; et comme désormais ils ne doivent plus prostituer leurs talens aux décorations des hôtels des aristocrates, mais bien les consacrer à célébrer les avantages de la révolution, et à immortaliser les *vrais* patriotes, nous commandons aux statuaires dix-huit cents bustes de jacobins, pour lesquels il sera ouvert une souscription dans les 83 départemens. Les sociétés affiliées contraindront par corps les aristocrates restans, à souscrire pour la modique somme d'un louis par personne, dont la collecte sera faite par les membres du directoire de chaque société, et le tout sera versé dans une caisse faite des débris du trône, déposée à la chancellerie d'Orléans.

Item. Quatre-vingt-trois statues pédestres en bronze, représentant M. Barnave à la tribune des jacobins, un foudre dans une main comme le dieu de l'éloquence, et des rognures d'assignats dans l'autre, figurant

les récompenses accordées à son civisme ; sa tête sera couverte du bonnet de la liberté, sur lequel l'artiste présentera un coq, emblême de la vigilance ; ses bras seront nus comme ceux d'un boucher, et il lui donnera l'attitude la plus séditieuse possible. Ces quatre-vingt-trois statues destinées aux quatre-vingt-trois départemens de la France, et placées dans les chef-lieux, seront fondues aux frais des monarchistes : les amis de la constitution sont invités à traiter avec une rigueur patriotique ceux qui se refuseroient à payer la taxe qui leur sera imposée, et les voisins seront requis pour fouiller dans les poches de ceux qui seroient récalcitrans. Il n'avoit été voté d'abord qu'une statue pour ledit sieur, mais les amis de la constitution ont prévu que le département qui la posséderoit, seroit en butte à la jalousie des quatre-vingt-deux autres ; et pour parer à un soulévement inévitable, elle a préféré

en commander quatre-vingt-deux copies exactes, sauf à les multiplier suivant les desirs des freres affiliés.

Item. Quatre statues équestres à la gloire de M. Alexandre Lameth, tenant son frere Charles en croupe ; ces quatre statues seront placées aux quatre points cardinaux de la France; le cheval foulera à ses pieds la reconnoissance, comme vertu anti-constitutionnelle; il aura un damas menaçant dans la dextre, et sur le bonnet de la liberté qui penchera sur l'oreille gauche, sera figuré un chat, et pour cause.--Ces quatre statues ne coûteront rien à la nation, les jacobins ayant décidé qu'il seroit procédé à la destruction de toutes celles que dans des temps de barbarie on a érigées à Henri IV et à ses successeurs : les débris de ces monumens de despotisme ayant servi à remplir cet objet sacré, le surplus sera destiné à représenter

dans des bas-reliefs les vertus de Philippe d'Orléans, et il sera frappé en outre dix mille médailles représentant son effigie; elles seront données pour prix à tous les patriotes qui auront incendié des châteaux, et berné ou assommé des aristocrates.

Item. Trois mille peintres en miniature, seront occupés à saisir la ressemblance exacte de MM. Voidel, Chabroud, Menou, d'Aiguillon et quelques autres, pour que ces immortels entourés de brillans ornent les cous d'ivoire de nos héroïnes patriotes. Ceci ne coûtera encore rien à la nation, car on préparera un décret qui sera obligatoire pour l'assemblée nationale, à l'effet de prier par toutes les voies requises, ou non, les ex-princesses, ex-duchesses, ex-comtesses, ex-vicomtesses, ex-marquises, de livrer leurs diamans pour servir d'entourage auxdits portraits, et le travail des peintres sera payé des deniers provenant de la vente

des croix pectorales, anneaux et autres bijoux de nos prélats réfractaires.--Si cela étoit insuffisant, M. Voidel sera chargé de faire la recherche des croix de nos ex-abbeses, de leurs cafetieres, chocolatieres d'argent, etc.

Item. Trois cens graveurs seront employés à multiplier les copies des portraits des membres du concile des trente séans de jour aux jacobins, et de nuit dans l'hôtel de la chancellerie d'Orléans, situé rue des Bons-enfans : douze cents presses seront exclusivement consacrées à en tirer des épreuves, et trois mille courriers seront destinés à les répandre dans les quatre parties du monde, après en avoir pourvu suffisamment les quatre-vingt-trois départemens. Comme ces portraits seront très-bas, ils se trouveront à la portée des curieux les moins aisés ; et le trésor public ne souffrira pas de dommage d'une entreprise qui pourroit enrichir une compagnie, si elle proposoit de s'en charger.

Item. La manufacture de Sêve recevra un ordre pour ne plus fabriquer aucun vase qui ne présente à l'œil quelqu'un des amis de la constitution (jacobins et non autres) avec une couronne civique sur la tête, et des immortelles formant cadre autour desdits portraits. Il ne sera fait exception que pour les vases de nuit, sur lesquels il sera permis de faire représenter par leurs peintres, des aristocrates, des monarchistes, des amis de l'ordre, des amis de la paix, etc. Et si les entrepreneurs de la manufacture se permettent une infraction à cette loi, fût-ce même pour le roi, M. Voidel se transportera sur les lieux, et fera briser ignominieusement les vases de contrebande par la société des tyrannicides, ayant à sa tête Nicolas Coupe-Tête, dit la grande Barbe.

Item. On occupera tous les dessinateurs à faire les caricatures les plus déshonorantes contre les ennemis des jacobins; M. Gorsas sera chargé de prêter son génie burlesque à

la confection de ce projet ; et pour le payer de son travail, il prendra pour lui cinquante épreuves avant la lettre, qu'il vendra à son profit ; il aura en outre une garde d'honneur à sa porte, composée de six familiers de M. Voidel, qui mettront ses épaules sous la garantie de la constitution.

Item. Il sera défendu à tous ceux qui se chargent de dresser des chiens et de leur enseigner à obéir à la voix, soit invalides ou autres, de leur apprendre à sauter pour le roi des François ; ou si cet ordre est intimé aux barbets, ils doivent se coucher sur le dos ; et à l'injonction de sauter pour les jacobins, ils doivent se trouver sur leurs quatre pattes, et faire trois caprioles de suite, sous peine auxdits instituteurs, en cas d'infraction, d'être poursuivis extraordinairement par le comité des recherches ; et la moindre peine

qui puisse leur être imposée, sera d'être interdits de leurs fonctions pour trois ans.

Nous nous sommes empressés de communiquer au public des arrêtés aussi sages, qui prouvent invinciblement que les jacobins s'occupent de tout, voient tout, surveillent tout, font tout, ordonnent tout, pour la plus grande gloire de la constitution. Nous nous bornons, en qualité de patriotes et de jacobins, à inviter tous ceux qui n'ont pas l'honneur d'être affiliés à ces Michels Morins, de fléchir trois fois le genou, de courber trois fois le cou quand ils verront passer un des membres de la sainte société, en signe de reconnoissance et de vénération pour les divins moyens qu'ils adaptent à leurs divines vues, dans leur divin directoire divinement composé pour éterniser leur divinité.